

X

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1914

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1914 s'élève à	fr. 89,829,225
Les crédits alloués pour 1913 montent à	78,044,175 82
AUGMENTATION.	fr. 11,788,078 18

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1914	fr. 81,939,225 »
— 1913	69,404,495 »
AUGMENTATION.	fr. 12,534,730 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1914	fr. 7,890,000 »
— 1913	8,636,651 82
DIMINUTION.	746,651 82

Soit en plus pour l'exercice 1914 fr. 11,788,078 18

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — Traitements et indemnités du personnel civil.

Crédit demandé pour 1914	fr. 635,000 »
— alloué pour 1913.	600,000 »
AUGMENTATION.	fr. 35,000 »

nécessité par l'accroissement du cadre et les augmentations normales de traitement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 4. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	87,000	»
— alloué pour 1913.		105,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	18,000	»

Le nouveau crédit est mis en concordance avec les dépenses actuellement prévues.

ART. 5. — *Bibliothèque du Département de la Guerre
et Institut cartographique militaire.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	260,400	»
— alloué pour 1913		233,280	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	27,120	»

Le cadre des fonctionnaires civils est accru d'un directeur général et d'un maître dessinateur; le surplus de la majoration de crédit est destiné aux augmentations normales de traitement des employés et des salaires des ouvriers civils militarisés, ainsi qu'aux indemnités à payer pour travaux de revision, sur le terrain, de la carte du pays.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS, SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.

ART. 6. — *Traitements et indemnités des officiers, solde
et accessoires des troupes.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	38,847,755	»
— alloué pour 1913		32,195,215	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,652,540	»

Cette augmentation est justifiée à concurrence de fr. 5,847,215 » par les accroissements d'effectifs résultant de l'application de la nouvelle loi de milice, y compris 75,000 francs montant du complément de crédit nécessaire pour l'organisation des nouvelles écoles des pupilles. (Arrêté royal du 26 août 1913.)

A REPORTER.	fr.	5,847,215	»
---------------------	-----	-----------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 5,847,215 »

Elle comprend en outre les crédits ci-après, savoir :

Complément nécessaire pour le paiement, pendant l'année 1914, de l'indemnité allouée aux officiers détachés au dépôt de remonte 1,750 »
(Un crédit de 2,550 francs a été porté pour cet objet, par voie d'amendement, au Budget de 1913, pour les besoins de neuf mois.)

Complément pour le paiement de l'indemnité de logement allouée aux officiers mariés) 479,500 »
(Il a été prévu pour cet objet, par voie d'amendement au Budget de 1913, 500,000 francs pour six mois.)

Indemnité de cabinet de consultation aux médecins militaires et stagiaires. (Arrêté royal du 15 juillet 1913.) 99,500 »

Indemnité aux officiers attachés de légation 45,000 »

Augmentations normales des salaires du personnel civil militarisé. 5,600 »

Complément pour le paiement de l'indemnité allouée aux sous-officiers et soldats détachés au dépôt de remonte. 19,200 »
(Il a été prévu en 1913, 57,600 francs pour neuf mois.)

Indemnités aux gardiens du corps de correction et du corps spécial. (Arrêté royal du 26 juillet 1913.) 9,000 »

Augmentation de traitement pour un prêtre agréé nommé aumônier. (Arrêté royal du 15 avril 1913.) 500 »

Augmentation du barème des traitements des contrôleurs et reviseurs d'armes. (Arrêté royal du 30 décembre 1912.) 2,000 »

Augmentation du barème des traitements de certaines catégories d'employés civils du génie et réorganisation du cadre des dessinateurs. (Arrêté royal du 30 décembre 1912 et arrêté royal du 11 août 1913) 182,800 »

Complément de crédit nécessaire à l'École des cadets pour le paiement des menus frais d'entretien des bâtiments. 435 »

TOTAL. . . fr. 6,692,500 »

A déduire :

Service de la traction des mitrailleuses :

L'augmentation de crédit nécessaire pour l'exercice 1914 s'élève à . . fr. 36,920 »

A REPORTER. . . fr. 36,920 » 6,692,500 »

NOTE PRELIMINAIRE.

REPORT. fr.	36,920 »	6,692,500 »
mais la charge temporaire de.	40,000 »	
qui figure au Budget de 1913 venant à disparaître, il en résulte une diminution de fr.	3,080 »	
Frais de bureau :		
Par suite de la réorganisation de divers services	3,080 »	
Service de la musique :		
Par suite de la suppression des musi- ques de cavalerie.	33,800 »	
		39,960 »
RESTE. fr.		6,652,540 »

CHAPITRE III.

HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.

ART. 7. — *Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.*
(Y compris une somme de 120,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1914 fr.	1,625,800 »
— alloué pour 1913	1,235,800 »
AUGMENTATION. fr.	390,000 »

L'augmentation nécessaire s'élève à 440,000 francs, mais elle se réduit au chiffre ci-dessus parce qu'il est tenu compte de la charge temporaire de 50,000 francs portée au Budget de l'exercice précédent.

Elle résulte de l'accroissement constant des prix des denrées et des matières premières pour les objets de matériel, d'habillement et de couchage, ainsi que de l'application de la nouvelle loi sur la milice.

Elle comprend, en outre, une charge temporaire de 120,000 francs pour l'achat de matériel destiné à des locaux à aménager dans les casernes, pour être mis à la disposition du service médical, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Service pharmaceutique.* (Y compris une somme de 32,500 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1914	fr.	522,750	»
— alloué pour 1913		440,250	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	82,500	»

1° Application de la nouvelle loi sur la milice	fr.	50,000	»
2° Achat de matériel sanitaire pour la position fortifiée d'Anvers (charge temporaire).		32,500	»

CHAPITRE IV.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 9. — *Personnel de l'École militaire.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	216,340	»
— alloué pour 1913.		190,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,540	»

Adoption d'un nouveau barème de traitements pour les employés civils attachés à l'établissement; augmentations régulières des traitements et indemnités payés au personnel et accroissement du chiffre de ce dernier; majoration de l'allocation pour bourses d'études en raison d'un plus grand nombre d'admissions.

ART. 10. — *Personnel de l'École de guerre.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	29,070	»
— alloué pour 1913.		27,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,170	»

Adoption d'un nouveau barème de traitements pour les employés civils attachés à l'établissement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 13. — *Personnel civil de l'Inspection générale de l'artillerie et des établissements de fabrication.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	348,700	»
— alloué pour 1913		133,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	215,500	»

Paiement des traitements des ingénieurs et comptables civils d'artillerie (arrêté royal du 3 mai 1913); majoration du barème de traitements d'autres catégories de fonctionnaires et employés civils des services de l'artillerie (arrêté royal du 30 décembre 1912).

ART. 14. — *Matériel de l'artillerie et harnachement des troupes de toutes armes.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	5,275,120	»
— alloué pour 1913		4,003,650	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	1,271,470	»

L'entretien et le renouvellement du harnachement des diverses troupes montées est actuellement assuré par l'arsenal de construction.

L'augmentation de crédit de l'article 14 résulte, en outre, de l'accroissement des approvisionnements en cartouches, des achats de poudre de guerre et de l'acquisition de télémètres pour les sections de mitrailleuses de l'infanterie ainsi que des charges nouvelles inhérentes au service des transports intérieurs du polygone de Brasschaet (achat et nourriture des chevaux nécessaires à ce service).

Il a été tenu compte de la somme de 138,000 francs inscrite en charge temporaire au Budget de 1913.

CHAPITRE VI.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

ART. 15. — *Matériel du génie.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	3,320,000	»
— alloué pour 1913		2,801,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	518,200	»

défalcation faite de la charge temporaire de 350,000 francs portée au Budget de 1913.

Cette augmentation se justifie :

1° Par l'extension du casernement et l'occupation des nouveaux ouvrages

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de la position d'Anvers (dépenses d'entretien des bâtiments par les occupants);

2° Par la nécessité d'activer dans les positions fortifiées et les camps d'instruction les réparations différées jusqu'à ce jour et d'apporter aux bâtiments militaires, affectés à d'autres usages que le casernement proprement dit, des améliorations plus importantes que par le passé;

3° Par les besoins nouveaux dus à la réorganisation des troupes du génie;

4° Par le coût des travaux préparatoires à la destruction d'ouvrages d'art.

CHAPITRE VII.

NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 16. — *Nourriture des troupes. — Fourrages.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	18,440,000	»
— alloué pour 1913		13,748,850	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,691,150	»

Majoration du prix unitaire de la ration de viande et des denrées fourragères	fr.	4,101,065	»
Augmentation des effectifs par application de la nouvelle loi de milice		3,600,835	»
		<hr/>	
		4,701,900	»

D'autre part, le crédit relatif aux bâtiments est en augmentation de	fr.	25,250	»
mais une dépense de		36,000	»
portée au Budget de 1913, pour installation de boulangeries dans certains forts, n'étant pas renouvelable, il en résulte une diminution de			
		<hr/>	
		10,750	»
		<hr/>	
RESTE	fr.	4,691,150	»

ART. 17. — *Service du couchage.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,000,000	»
— alloué pour 1913		750,450	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	249,550	»

Augmentation du nombre de lits à entretenir, conséquence de la nouvelle loi de milice et renchérissement des matières premières.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Habillement des troupes.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	7,000,000	»
— alloué pour 1913		7,004,100	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	4,100	»

Cette diminution est opérée pour arrondir le chiffre des prévisions.

ART. 19. — *Transports généraux. — Moyens de transports des troupes en marche.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,430,000	»
— alloué pour 1913		1,180,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	250,000	»

Cette augmentation est justifiée à concurrence de : 1° 239,300 francs pour l'application de la nouvelle loi de milice; 2° 10,700 francs pour l'aménagement des wagons destinés au transport des troupes montées et du charroi de l'armée (placement de consols-supports pour l'accrochage des rampes de débarquement).

ART. 20 (21 ancien). — *Remonte.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,303,650	»
— alloué pour 1913		3,150,100	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,846,450	»

Les dépenses mobilières de premier établissement à faire ensuite de la réorganisation de l'armée comprennent les achats de chevaux et doivent, conséquemment, à partir de 1914, être imputées sur des crédits extraordinaires.

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 21 (22 ancien). — *Traitements divers et honoraires.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	217,090	»
— alloué pour 1913.		192,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	24,290	»

justifiée par les prévisions de dépenses pour traitements de non-activité.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22 (23 ancien). — *Indemnités de déplacement, de déménagement, de frais de représentation.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	568,000	»
— alloué pour 1913.		548,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

nécessaires pour mettre le crédit en rapport avec les dépenses.

CHAPITRE IX.**PENSIONS ET SECOURS.**

ART. 23 (24 ancien). — *Pensions et secours.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	498,000	»
— alloué pour 1913.		492,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

nécessité par l'accroissement du nombre des pensions et le relèvement de leurs taux ainsi que par l'augmentation du nombre d'affiliés à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers des chemins de fer de l'État.

CHAPITRE X.**DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.**

ART. 24 (26 ancien). — *Participation dans les frais de certains stands communaux.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	75,000	»
— alloué pour 1913.		65,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

pour permettre de porter à un taux supérieur la part d'intervention du Département de la Guerre dans les frais d'établissement de stands de tirs communaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Dépenses diverses, dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	100,000	»
— alloué pour 1913.		169,750	»
		69,750	»
DIMINUTION	fr.	69,750	»

représentant le montant des sommes allouées par voie d'amendement au Budget de 1913.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**CHAPITRE XI.****SERVICES DIVERS.**

ART. 26 (30 ancien). — *Outillage scientifique de l'École militaire.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Dernier crédit nécessaire pour compléter et améliorer le matériel scientifique de l'école.

ART. 27. — *Amortissement de crédits portés à l'extraordinaire pour les dépenses mobilières de premier établissement concernant l'armée ainsi que le matériel et les ouvrages militaires.*

Crédit demandé : 7,840,000 francs.

Dans l'Exposé général du Budget de 1913, parlant des dépenses exceptionnelles d'ordre militaire, le Gouvernement s'exprimait ainsi :

« L'œuvre du casernement est encore loin d'arriver à son terme et, »
 » d'autre part, il reste de grands sacrifices à faire pour compléter l'armement »
 » des ouvrages autres que ceux de l'Escaut ainsi que l'armement des »
 » batteries d'artilleries de campagne de création récente. Ces nouveaux »
 » efforts s'imposent avec un caractère d'urgence, et il n'est pas possible de »
 » les faire supporter par le Budget ordinaire de deux ou trois exercices, »
 » étant donné que les autres dépenses exceptionnelles concernant les divers »
 » services de l'État atteignent chaque année un total très élevé. »

Depuis lors est venue la nouvelle loi de milice (Loi du 30 août 1913) comportant une extension des effectifs de paix et de guerre, à laquelle est

NOTE PRÉLIMINAIRE.

connexe un ensemble de mesures de réorganisation de l'armée. De là un total très considérable de charges budgétaires nouvelles, dont le relevé se trouve dans l'exposé financier présenté à la Législature, le 11 juin 1913 (*Doc. n° 290 de la Chambre des Représentants*).

Ainsi qu'il résulte de ce dernier document, les dépenses mobilières de premier établissement, à faire dans un délai de cinq années (1914 à 1918), sont évaluées à 196 millions de francs. Appliquant à ces dépenses la combinaison qu'il indiquait dans l'Exposé général du Budget de 1913, le Gouvernement a annoncé que leur montant serait avancé sur l'emprunt, sauf amortissement sur l'ordinaire dans l'espace de vingt-cinq années, par le moyen d'une annuité de remboursement à inscrire au Budget de la Guerre.

Conformément à ce programme, des crédits s'élevant ensemble à 17,462,000 francs, affectés à des dépenses de cette catégorie, ont été votés au récent Budget extraordinaire (Loi du 30 août 1913, Art. 33 à 41, 43 et 44 du tableau); de nouveaux crédits de même nature suivront au Budget extraordinaire prochain.

Le crédit demandé au présent article constitue la première annuité de remboursement.

PROJET DE LOI.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1914 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de quatre-vingt-un millions neuf cent trente-neuf mille deux cent vingt-cinq francs . fr. 81,939,225 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de sept millions huit cent nonante mille francs 7,890,000 »

Soit ensemble à la somme de quatre-vingt-neuf millions huit cent vingt-neuf mille deux cent vingt-cinq francs. 89,829,225 » conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues, sous-pro-

WETSONTWERP.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van een en tachtig miljoen negen honderd negen en dertig duizend twee honderd vijf en twintig frank. fr. 81,939,225 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van zeven miljoen acht honderd negentig duizend frank . . . fr. 7,890,000 »

Te zamen op de som van negen en tachtig miljoen acht honderd en negen en twintig duizend twee honderd vijf en twintig frank. 89,829,225 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, de eetbare afval,

duits, etc., provenant des établissements du service de l'intendance et des hôpitaux militaires, seront vendus par les soins de l'administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats faits pour objets, denrées, etc., de même espèce.

Il en est de même des recettes effectuées, à divers titres, au profit des différents services des corps de troupe.

D'autre part, les sommes que percevront les établissements de fabrication de l'artillerie du chef de fournitures et travaux exécutés pour compte des corps et services de l'armée ou de la gendarmerie resteront acquises à ces établissements qui les déduiront de leurs allocations budgétaires propres.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1913, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des	
lieutenants généraux	fr. 10 » par jour.
généraux-majors . . .	7 » —
officiers supérieurs . . .	5 » —
— subalternes . . .	3 » —
sous-officiers et soldats.	1 50 —

Logement sans nourriture des	
lieutenants généraux	fr. 5 » par jour.
généraux-majors . . .	3 » —
officiers supérieurs . . .	2 » —
— subalternes . . .	1 » —
sous-officiers et soldats.	» 21 —

voortbrengselen van ondergeschikten aard, enz., voortkomende van de inrichtingen van den dienst der intendantie en van de militaire hospitalen, zullen verkocht worden door de zorgen van het beheer van het Krijgswezen, en de sommen deswege geïnd, afgetrokken van het bedrag der aankopen van voorwerpen, eetwaren, enz., van denzelfden aard.

Hetzelfde geldt voor de ontvangsten gedaan, onder onderscheidene redenen, ten voordeele der verschillende diensten der troepenkorpsen.

Van anderen kant zullen de sommen die door de fabricatie-inrichtingen van het leger zullen geïnd worden uit hoofde van leveringen en werken uitgevoerd voor rekening der korpsen en diensten van het leger of van de gendarmerie, verworven blijven aan die inrichtingen die ze van hunne Begrootingsverstrekkingen zullen aftrekken.

ART. 3.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onder-officieren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1913, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der	
luitenant-generaals . fr.	10 » per dag.
generaal-majors . . .	7 » —
hoofdofficieren . . .	5 » —
lagere officieren . . .	3 » —
onderofficieren en sol-	
daten	1 50 —

Inkwartiering zonder voeding der	
luitenant-generaals . fr.	5 » per dag.
generaal-majors . . .	3 » —
hoofdofficieren . . .	2 » —
lagere officieren . . .	1 » —
onderofficieren en sol-	
daten	» 21 —

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

Quand l'armée est mobilisée, l'imputation à charge du Budget de la Guerre a lieu, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, sans distinction d'articles. De plus, les dépenses relatives aux gendarmes attachés à l'armée de campagne et aux troupes des forteresses sont liquidées à charge du Budget de la Guerre.

ART. 6.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1913.

Evenwel, wanneer in de schuilcantonnementen, de officieren zullen ingekwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onderofficiers en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden zullen, als vergoeding, recht hebben op den mest van deze paarden.

ART. 4.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijke prijzen van 's Rijksbeheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 %.

Deze prijzen zullen driemaandelijks ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

ART. 5.

Wanneer het leger gemobiliseerd is, geschiedt de aanrekening ten laste van de Begrooting van Oorlog, voor wat betreft de gewone uitgaven, zonder onderscheid van artikelen. Daarenboven worden de uitgaven betrekkelijk de gendarmen werkzaam bij het veldleger en bij de bezettingstroepen, aangezuiverd ten laste van de Begrooting van Oorlog.

ART. 6.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

Gegeven te Brussel, den 15^a October 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

CH. DE BROQUEVILLE.

*Le Ministre des Finances,**De Minister van Financiën,*

M. LEVIE.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1914.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements et indemnités du personnel civil	655,000 »	
5	Indemnités aux sous-officiers et soldats employés au Département de la Guerre ainsi qu'aux agents civils qui y sont détachés temporairement	11,000 »	1,014,400 »
4	Matériel	87,000 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire	260,400 »	
CHAPITRE II			
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.			
6	Traitements et indemnités des officiers; solde et accessoires des troupes	38,847,755 »	38,847,755 »
Les corps restent débiteurs ou créiteurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'ils ont perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.			
CHAPITRE III.			
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.			
7	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux (y compris une somme de 120,000 francs en charge temporaire)	1,625,800 »	
8	Service pharmaceutique (y compris une somme de 32,500 francs en charge temporaire)	522,750 »	2,148,550 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1914**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 »	
2	Jaarwedden en vergoedingen van het burgerlijk personeel	635,000 »	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren en soldaten werkzaam bij het Departement van Oorlog alsmede aan de burgerlijke agenten die er tijdelijk overgeplaatst zijn.	11,000 »	1,014,400 »
4	Materieel	87,000 »	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en Militair Landkaart-Instituut	260,400 »	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN EN VERGOEDINGEN DER OFFICIEREN; SOLDIJ EN BIJGELDEN DER TROEPEN.			
6	Jaarwedden en vergoedingen der officieren; soldij en bijgelden der troepen.	38,847,755 »	38,847,755 »
	De korpsen blijven schuldenaars of schuldeischers jegens de Schatkist voor de sommen die zij meer of min ontvangen hebben dan deze die hun als verstrekkingen verschuldigd zijn; het saldo ervan wordt op het volgende dienstjaar overgebracht.		
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
7	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen (inbegrepen eene som van 120,000 frank als tijdelijke last)	1,626,800 »	
8	Apotheekdienst (inbegrepen eene som van 32,500 frank als tijdelijke last)	522,750 »	2,148,350 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IV.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
9	Personnel de l'École militaire	216,540 *	352,060 .
10	Personnel de l'École de guerre	29,070 *	
*11	Dépenses d'administration de l'École militaire	100,000 *	
*12	Dépenses d'administration de l'École de guerre. * Éventuellement, le solde disponible du crédit est reporté à l'exercice suivant; l'établissement en reste débiteur envers le Trésor.	7,550 *	
CHAPITRE V.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
13	Personnel civil de l'inspection générale de l'artillerie, et des établissements de fabrication	548,700 *	5,625,820 .
14	Matériel de l'artillerie et harnachement des troupes de toutes armes	5,275,120 *	
CHAPITRE VI.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
*15	Matériel du génie * Les corps et services qui n'ont pas dépensé leur quote-part de la partie du crédit affecté au service d'entretien des bâtiments avec dépendances qu'ils occupent, en reportent le solde à l'exercice suivant.	3,320,000 *	3,320,000 .
CHAPITRE VII.			
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
16	Nourriture des troupes. — Fourrages	18,440,000 *	29,173,650 .
17	Service du couchage.	1,000,000 *	
*18	Habillement des troupes	7,000,000 *	
19	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	1,450,000 *	
*20	Remonte * Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; ils en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.	1,303,650 *	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE.			
9	Personeel der Militaire School	216,540 *	352,960 *
10	Personeel der Krijgsschool	29,070 *	
*11	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	100,000 *	
*12	Uitgaven voor het beheer der Krijgsschool * Desvoorkomend wordt het beschikbaar overschot van het krediet op het volgende dienstjaar overgebracht; de inrichting blijft er schuldenares voor jegens de Schatkist.	7,550 *	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
13	Burgerlijk personeel van de generale inspectie der artillerie en van de fabricatie-inrichtingen	348,700 *	5,623,820 *
14	Materieel der artillerie en paardengetuig der troepen van alle wapens	5,275,120 *	
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
*15	Materieel der genie * De korpsen en diensten die hun aandeel van het gedeelte van het krediet bestemd tot den dienst van het onderhoud der gebouwen met aanhoorigheden die zij betrekken niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgende dienstjaar.	3,320,000 *	3,320,000 *
HOOFDSTUK VII.			
VOEDING DER TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.			
16	Voeding der troepen. Voeder	18,440,000 *	29,173,650 *
17	Slapingsdienst	1,000,000 *	
*18	Kleeding der troepen	7,000,000 *	
19	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	1,430,000 *	
*20	Remonte * De korpsen, die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgende dienstjaar; zij zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.	1,303,650 *	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
21	Traitements divers et honoraires.	217,000 »	785,000 »
22	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation	568,000 »	
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions et secours	498,000 »	498,000 »
CHAPITRE X.			
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
24	Participation dans les frais de certains stands communaux	75,000 »	175,000 »
25	Dépenses diverses; dépenses imprévues non libellées au Budget.	100,000 »	
TOTAL. fr.			81,939,325 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
SERVICES DIVERS.			
26	Outillage scientifique de l'École militaire.	50,000 »	7,890,000 »
27	Amortissement de crédits portés à l'extraordinaire pour les dépenses mobilières de premier établissement concernant l'armée ainsi que le matériel et les ouvrages militaires	7,840,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE. fr.			89,829,325 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre de la Guerre,
DE BROQUEVILLE.
Le Ministre des Finances,
M. LEVIE.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
ONDSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
21	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	217,000 »	785,000 »
22	Vergoedingen voor verplaatsing, verhuizing en representatiegelden	588,000 »	
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
23	Pensioenen en hulpgelden	498,000 »	498,000 »
HOOFDSTUK X.			
VERSCHILLENDE UITGAVEN EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
24	Deelneming in de onkosten van zekere gemeentelijke schietbanen	75,000 »	175,000 »
25	Verschiedene uitgaven; onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven . . .	100,000 »	
TOTAALfr.			81,950,225 »
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
26	Wetenschappelijke toestellen voor de Militaire school	50,000 »	7,890,000 »
27	Afloning der kredieten op het buitengewone gebracht voor de mobiele uitgaven van eerste inrichting betreffende het leger alsmede het materieel en de militaire werken	7,840,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOGfr.			80,820,225 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{de} October 1913.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Oorlog,
DE BROQUEVILLE.
De Minister van Financiën,
M. LEVIE.

99
22

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1914

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1914.	alloués pour l'exercice 1913.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre	21,000 •	21,000 •
2	•	Traitements et indemnités du personnel civil. {	635,000 •	600,000 •
		Traitements des fonctionnaires et employés civils (1) 484,980 •		
		Traitements des gens de service 150,020 •		
3.	•	Indemnités aux sous-officiers et soldats employés au Département de la Guerre, ainsi qu'aux agents civils qui y sont détachés temporairement	11,000 •	11,000 •
<i>Matériel.</i>				
4	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports et autres frais 33,300 •	87,000 •	105,000 •
	b.	Chauffage et éclairage 23,000 •		
	c.	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 30,700 •		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
	a.	Alimentation de la bibliothèque, supplément à un copiste employé à la bibliothèque 13,400 •		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
5		Achat d'instruments topographiques et géométriques 2,000 •	260,400 •	253,280 •
		Traitement du personnel civil (2) 143,000 »		
	b.	Traitement du personnel civil recruté par application de la loi de milice 75,000 •		
		Indemnités diverses 27,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			1,014,400 •	970,280 •

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS.																																																																																													
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																
				(1) Composition de ce personnel :																																																																																													
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th rowspan="2">Traitements maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">Total.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des augmentations pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Secrétaire général</td> <td>12,000</td> <td>12,000</td> <td>»</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Inspecteur général</td> <td>12,000</td> <td>12,000</td> <td>»</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Directeur général</td> <td>11,000 10,000</td> <td>11,000</td> <td>»</td> <td>11,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Chef de division</td> <td>8,400 6,400</td> <td>8,100</td> <td>1,020</td> <td>9,720</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Chefs de division</td> <td>7,000 6,000</td> <td>34,200</td> <td>1,000</td> <td>35,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Bibliothécaire</td> <td>6,000</td> <td>6,600</td> <td>»</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>5,400 4,600</td> <td>89,800</td> <td>2,160</td> <td>82,960</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>4,200 3,600</td> <td>85,200</td> <td>»</td> <td>85,200</td> </tr> <tr> <td>41</td> <td>Commis</td> <td>3,400 1,800</td> <td>119,500</td> <td>200</td> <td>110,500</td> </tr> <tr> <td>35</td> <td>Archivistes</td> <td>3,000 1,800</td> <td>82,800</td> <td>1,000</td> <td>83,800</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Traducteurs</td> <td>8,400 1,800</td> <td>15,100</td> <td>»</td> <td>15,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Traitements et indemnités des fonctionnaires d'autres départements attachés au Cabinet du Ministre</td> <td></td> <td>18,500</td> <td>»</td> <td>18,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Indemnité au personnel admis à la retraite</td> <td></td> <td>3,000</td> <td>»</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>130</td> <td></td> <td></td> <td>TOTAUX</td> <td>479,000</td> <td>5,980</td> <td>484,980</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	EMPLOIS.	Traitements maximum et minimum.	MONTANT		Total.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	1	Secrétaire général	12,000	12,000	»	12,000	1	Inspecteur général	12,000	12,000	»	12,000	1	Directeur général	11,000 10,000	11,000	»	11,000	1	Chef de division	8,400 6,400	8,100	1,020	9,720	5	Chefs de division	7,000 6,000	34,200	1,000	35,200	1	Bibliothécaire	6,000	6,600	»	6,000	16	Chefs de bureau	5,400 4,600	89,800	2,160	82,960	22	Sous-chefs de bureau	4,200 3,600	85,200	»	85,200	41	Commis	3,400 1,800	119,500	200	110,500	35	Archivistes	3,000 1,800	82,800	1,000	83,800	6	Traducteurs	8,400 1,800	15,100	»	15,100		Traitements et indemnités des fonctionnaires d'autres départements attachés au Cabinet du Ministre		18,500	»	18,500		Indemnité au personnel admis à la retraite		3,000	»	3,000	130			TOTAUX	479,000	5,980	484,980
Nombre.	EMPLOIS.	Traitements maximum et minimum.	MONTANT					Total.																																																																																									
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.																																																																																													
1	Secrétaire général	12,000	12,000	»	12,000																																																																																												
1	Inspecteur général	12,000	12,000	»	12,000																																																																																												
1	Directeur général	11,000 10,000	11,000	»	11,000																																																																																												
1	Chef de division	8,400 6,400	8,100	1,020	9,720																																																																																												
5	Chefs de division	7,000 6,000	34,200	1,000	35,200																																																																																												
1	Bibliothécaire	6,000	6,600	»	6,000																																																																																												
16	Chefs de bureau	5,400 4,600	89,800	2,160	82,960																																																																																												
22	Sous-chefs de bureau	4,200 3,600	85,200	»	85,200																																																																																												
41	Commis	3,400 1,800	119,500	200	110,500																																																																																												
35	Archivistes	3,000 1,800	82,800	1,000	83,800																																																																																												
6	Traducteurs	8,400 1,800	15,100	»	15,100																																																																																												
	Traitements et indemnités des fonctionnaires d'autres départements attachés au Cabinet du Ministre		18,500	»	18,500																																																																																												
	Indemnité au personnel admis à la retraite		3,000	»	3,000																																																																																												
130			TOTAUX	479,000	5,980	484,980																																																																																											
35,000		536,100	492,374 39																																																																																														
		9,000	8,818 74																																																																																														
	18,000	85,100	90,290 41																																																																																														
27,120		227,300	216,949 52	(2) Composition de ce personnel :																																																																																													
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre.</th> <th>GRADES.</th> <th>Traitement annuel.</th> <th>Montant des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Fonctionnaires.</i></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Directeur général</td> <td>11,000</td> <td>11,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Secrétaire comptable</td> <td>5,400</td> <td>5,400</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Maitres dessinateurs</td> <td>4,400 4,200</td> <td>8,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Maitre graveur</td> <td>4,400</td> <td>4,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Maitre dessinateur-lithographe</td> <td>4,200</td> <td>4,200</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Employés.</i></td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>Employés permanents et temporaires</td> <td>de 4,080 à 2,025</td> <td>109,400</td> </tr> <tr> <td>42</td> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>145,000</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.	<i>Fonctionnaires.</i>				1	Directeur général	11,000	11,000	1	Secrétaire comptable	5,400	5,400	2	Maitres dessinateurs	4,400 4,200	8,600	1	Maitre graveur	4,400	4,400	1	Maitre dessinateur-lithographe	4,200	4,200	<i>Employés.</i>				36	Employés permanents et temporaires	de 4,080 à 2,025	109,400	42		TOTAL	145,000																																																					
Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																																																																														
<i>Fonctionnaires.</i>																																																																																																	
1	Directeur général	11,000	11,000																																																																																														
1	Secrétaire comptable	5,400	5,400																																																																																														
2	Maitres dessinateurs	4,400 4,200	8,600																																																																																														
1	Maitre graveur	4,400	4,400																																																																																														
1	Maitre dessinateur-lithographe	4,200	4,200																																																																																														
<i>Employés.</i>																																																																																																	
36	Employés permanents et temporaires	de 4,080 à 2,025	109,400																																																																																														
42		TOTAL	145,000																																																																																														
62,120	18,000	873,000	829,453 06																																																																																														
44,120																																																																																																	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1914.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.
CHAPITRE II.				
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.				
6		a. Traitements et indemnités des officiers et assimilés fr. 22,190,400 »		
		b. Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats 13,314,600 »		
		c. Traitements des aumôniers et des prêtres agréés 53,940 »		
		d. Traitements des employés civils de l'artillerie et du génie 620,350 »		
		e. Logement avec ou sans nourriture 274,170 »	38,847,755 »	32,195,215 »
		f. Service des écuries. Service de la traction des mitrailleuses dans les corps d'infanterie 532,520 »		
		g. Frais de bureau; service de l'administration, de l'instruction et de la bibliothèque; menus frais d'entretien du casernement et allocations aux masses de ménage 1,243,975 »		
		h. Service de la musique 617,800 »		
TOTAL DU CHAPITRE II fr.			38,847,755 »	32,195,215 »
AUGMENTATION. fr.				

ARTICLE 6. — DÉVELOPPEMENTS.

LITTEA a. — Traitements et indemnités des officiers et assimilés.

(Voir détails aux annexes) fr. 22,190,400 »

LITTEA b. — Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers
et soldats.

(Voir détails aux annexes) fr. 13,314,600 »

LITTEA c. — Traitements des aumôniers et des prêtres agréés.

22 aumôniers et aumôniers-adjoints (de 800 à 4,000 francs) 48,700 »

23 prêtres agréés (de 100 à 400 francs) 3,700 »

Service de l'aumônerie aux manœuvres 1,540 »

1 aumônier à l'École militaire (voir art. 9) »

53,940 »

A REPORTER. fr. 38,848,940 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,652,540 »	»	28,816,590 »	26,760,091 15	
6,652,540 »	»	28,816,590 »	26,760,091 15	
6,652,540 »				

REPORT fr. 55,588,940 »

LITTERA d. — Traitements des employés civils de l'artillerie
et du génie.

Artillerie (voir aux annexes)	35,700 »	
Génie (voir aux annexes)	584,660 »	
		620,360 »

LITTERA e. — Logement avec ou sans nourriture.

Logement et nourriture	102,150 journées à fr. 1,50	153,225 »	
id. sans nourriture	510,200 id. 0,21	107,142 »	
Nourriture sans logement	10,700 id. 1,29	13,803 »	
			274,170 »

LITTERA f. — Service des écuries. Service de la traction
des mitrailleuses dans les corps d'infanterie.

Service des écuries.	408,320 »	
Service de la traction des mitrailleuses dans les corps d'infanterie	126,200 »	
		534,520 »

A REPORTER. fr. 56,985,980 »

REPORT fr. 36,985,980 .

LITTERA g. — Frais de bureau.

États-majors de l'armée et des forteresses.

1 commandant de division d'armée à 700 francs	700 »
5 commandants de division d'armée à 800 francs.	4,000 »
6 chefs d'état-major à 1,000 francs	6,000 »
1 commandant de division de cavalerie à 800 francs	800 »
1 chef d'état-major à 800 francs	800 »
1 gouverneur de la position fortifiée d'Anvers à 800 francs	800 »
1 chef d'état-major à 1,200 francs.	1,200 »
1 chef d'état-major de l'armée à 3,500 francs	3,500 »
1 commandant des forces mobiles d'Anvers.	800 »
20 commandants de brigades mixtes à 500 francs	10,000 »
3 — — de cavalerie à 500 francs	1,500 »
	<hr/>
	30,100 »

État-major des provinces et des places.

Commandants de province.	Anvers	1,300 »	
	Brabant	1,800 »	
	Flandre occidentale	1,100 »	
	— orientale	1,300 »	
	Hainaut	1,100 »	
	Liège	1,300 »	
	Limbourg	1,100 »	
	Luxembourg	1,100 »	
Namur	1,100 »		
	<hr/>	10,900 »	
Commandants de place.	4 commandants de place à 500 francs	2,000 »	
	10 — — à 400 —	4,000 »	
	2 — — à 240 —	480 »	
	2 — — à 100 —	200 »	
	<hr/>	6,680 »	
		<hr/>	17,580 »

Intendance militaire.

4 intendants de division d'armée à 1,300 francs	5,200 »	
2 — — à 1,600 francs	3,200 »	
1 intendant de position fortifiée (Anvers) à 1,600 francs	1,600 »	
1 — de division de cavalerie à 800 francs.	800 »	
1 — chef du service de l'ordonnancement à 2,000 francs.	2,000 »	
	<hr/>	12,800 »
Sous-intendant chargé du service de manutention.	à Gand	1,300 »
	à Bruges	900 »
	à Anvers (1 ^{er} service)	1,000 »
	à Anvers (2 ^e service)	900 »
	à Malines	900 »
	à Liège	1,300 »
	à Beverloo	500 »
	à Bruxelles (1 ^{er} service)	1,100 »
	à Bruxelles (2 ^e service)	1,100 »
	à Louvain	900 »
	à Mons	900 »
à Namur	1,100 »	
à Tournai	900 »	
	<hr/>	12,600 »
Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant	1,440 »	
	<hr/>	26,840 »

Officiers du service de santé.

Inspecteur général du service de santé	2,800 »	
Vétérinaire en chef	400 »	
	<hr/>	3,200 »

A REPORTER fr. 77,430 » 36,985,980 »

REPOUITS fr. 77,420 » 36,985,980 »

Service de l'administration, de l'instruction et de la bibliothèque.

Troupes des diverses armes; corps de correction, corps des transports, compagnies d'administration	628,300 »	
Dépôt de remonte	2,500 »	
École des cadets	61,870 »	
— des pupilles	159,300 »	
— d'application et de perfectionnement pour l'infanterie	13,500 »	
— d'équitation	20,300 »	
— normale de gymnastique et d'escrime	6,600 »	
— d'aviation	188,000 »	
Commandant de l'École de tir de l'artillerie	1,000 »	
— d'artillerie de la position fortifiée d'Anvers	1,500 »	
Commandants du génie ou chargés du service dans les places fortes et camps d'instruction	17,450 »	
Commandants du génie de forteresse d'Anvers, Liège et Namur	5,100 »	
		1,105,320 »

Menus frais d'entretien du casernement et allocations aux masses de ménage.

Frais d'entretien des bâtiments incombant aux occupants :

École des cadets	6,235 »	
— des pupilles	3,400 »	
— d'application et de perfectionnement pour l'infanterie	1,500 »	
— d'équitation	5,600 »	
— normale de gymnastique et d'escrime	650 »	
		17,385 »
Allocations aux masses de ménage	43,850 »	
		64,235 »
		1,243,975 »

LITTÉRA H. — Service de la musique.

Musiques militaires (y compris les traitements des chefs de musique, la solde des musiciens et le salaire des musiciens civils recrutés par application de la loi de milice)	589,800 »	
Traitements des chefs de musique des régiments de cavalerie dont la musique a été supprimée	98,000 »	
		617,800 »
		TOTAL DE L'ARTICLE 6. fr. 38,847,755 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N°S DES ARTICLES.	LITTEBAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS <i>demandés</i> pour l'exercice 1914.	CRÉDITS <i>alloués</i> pour l'exercice 1913.
CHAPITRE III				
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.				
<i>Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.</i>				
7		Frais de traitement des sous-officiers et soldats dans les hôpitaux militaires, les hospices civils et les maisons d'aliénés; frais d'inhumation; frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux; frais d'impression de cahiers des charges et d'affiches; achat d'objets de matériel, de couchage, d'effets d'habillement, etc.; travaux de blanchissage, etc.; menus frais d'entretien des bâtiments incombant aux occupants	1,625,800	1,235,800
<i>Service pharmaceutique.</i>				
8		Achat de médicaments, d'objets de pansement, de chirurgie, etc.; soins donnés par des médecins civils et militaires; médicaments fournis par des pharmaciens civils; menus frais d'entretien des bâtiments de la pharmacie centrale incombant aux occupants	522,750	440,250
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.			2,148,550	1,676,050

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
300,000 »	»	1,104,300 »	1,041,682 53	
82,500 »	»	439,980 »	365,496 63	
472,500 »	»	1,544,280 »	1,407,178 96	
472,500 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1914.	alloués pour l'exercice 1913.
CHAPITRE IV.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>Personnel de l'École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant	3,000 »	
		1 directeur des études	1,800 »	
		1 commandant en second	1,200 »	
		1 instructeur	1,000 »	
		4 instructeurs adjoints	3,000 »	
		6 inspecteurs des études	4,500 »	
		1 chargé de la comptabilité	200 »	
		2 dessinateurs	6,250 »	
		1 aumônier	3,000 »	
		1 bibliothécaire	200 »	
		1 mécanicien	3,000 »	
		1 préparateur de chimie	5,575 »	
a.		1 aide-préparateur de chimie	1,700 »	
		1 conservateur du matériel	300 »	
		2 secrétaires-archivistes	540 »	
		2 économes	4,050 »	
		1 chef de ménage	1,800 »	
		3 concierges	3,240 »	
		5 (professeur de gymnastique, maîtres d'armes et sous-officier d'artillerie)	1,740 »	
		2 surveillants au manège	480 »	
		46 brigadiers, clairons et cavaliers	1,679 »	
		Personnel civil militarisé	37,675 »	
		Personnel civil non militarisé	16,051 »	
		1 chef électricien-mécanicien	2,400 »	
		2 électriciens-mécaniciens	5,840 »	
9			106,200 »	
<i>Corps enseignant.</i>				
		11 professeurs militaires	9,540 »	
b.		7 — civils	51,000 »	
		21 répétiteurs militaires	9,200 »	
		11 maîtres et chargés de cours militaires	5,800 »	
			75,540 »	216,340 »
<i>Bourses d'études.</i>				
		Bourses d'études et indemnités aux caporaux et brigadiers admis à l'École	35,600 »	
c.		Indemnité au personnel admis à la retraite	1,000 »	
			34,600 »	
<i>Personnel de l'École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 officier supérieur administrateur et professeur	1,500 »	
		1 secrétaire	400 »	
		12 professeurs militaires	7,600 »	
		4 — civils	5,400 »	
		1 maître militaire	600 »	
		1 préparateur	200 »	
		1 mécanicien	200 »	
			15,700 »	
10				
<i>Service intérieur.</i>				
		1 sous-officier archiviste	240 »	
		1 copiste dessinateur	2,400 »	
		1 imprimeur-lithographe	1,850 »	
		1 huissier-messager	2,224 »	
		4 garçons de bureau	6,656 »	
			13,370 »	
				29,070 »
				27,900 »
A REPORTER.				
			245,410 »	218,700 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
25,540 •	•	172,200 •	162,722 05	
1,170 •	•	51,200 •	29,405 96	
26,710 •	•	203,400 •	192,127 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1914.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.
		REPORT. fr.	245,410 *	218,700 *
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau	2,500 *	
		Chauffage et éclairage (y compris les locaux de l'École de guerre)	64,000 *	
11	»	Indemnités aux travailleurs et ménage des clairons.	1,500 *	
		Indemnités aux membres du jury	9,000 *	
		Achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	11,300 *	
		Achat de livres, appareils, instruments et modèles; manipulations au laboratoire de chimie	12,000 *	
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau	600 *	
12	»	Indemnités aux travailleurs	400 *	7,550 *
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	6,550 *	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	352,960 *	326,250 *
			AUGMENTATION fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION			
26,710 •	»	203,400 •	192,127 31	
•	»	100,000 •	99,436 »	
»	•	6,850 •	6,506 49	
26,710 •	»	310,250 •	298,069 80	
26,710 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1914.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel civil de l'Inspection générale de l'artillerie et des établissements de fabrication.</i>				
13	a.	Traitements et indemnités du personnel civil de l'Inspection générale de l'artillerie et des établissements de fabrication	348,700	133,200
<i>Matériel de l'artillerie et harnachement des troupes de toutes armes.</i>				
Magasins de guerre et corps de troupe.				
	a.	Frais d'entretien et de surveillance du matériel d'artillerie en service dans les corps de troupe ou emmagasiné dans les positions fortifiées, les arsenaux et les parcs de campagne. Dépenses du polygone de Brasschaet et de l'École de tir de l'artillerie; achat, nourriture et entretien des chevaux du service des transports intérieurs du polygone. Frais de chauffage et d'éclairage de certains bureaux installés dans des bâtiments militaires; indemnité de logement des officiers comptables du matériel (célibataires), des adjudants de matériel et adjudants artificiers ou faisant fonctions (célibataires) qui ne sont pas logés dans un bâtiment de l'État; indemnités pour travaux supplémentaires ou extraordinaires. Entretien, acquisition ou renouvellement d'organes des installations électriques dans les ouvrages fortifiés occupés par l'artillerie	400,000	
Fonderie de canons.				
	b.	Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armement et dépendances; entretien des bâtiments	188,270	
Arsenal de construction.				
	c.	Construction et réparation des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages fortifiés, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures. — Entretien et renouvellement du harnachement de la cavalerie, de l'artillerie et du corps des transports. — Entretien des bâtiments	855,000	
14		Manufacture d'armes.	5,276,120	4,003,650
	d.	Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible. — Entretien des bâtiments	335,000	
A REPORTER fr. 1,778,870			5,625,820	4,130,850

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
215,500 »	»	124,600 »	119,800 79	
1,271,470 »	»	2,958,500 »	2,085,000 »	
1,486,970 »	»	3,083,100 »	2,804,800 79	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1914.	alloués pour l'exercice 1915.
		REPORT. . . . fr. 1,778,870	5,623,820	4,136,850
		École de pyrotechnie.		
e.		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers. — Entretien des bâtiments. 3,100,000		
f.		Achat de poudre de guerre. 520,000		
g.		Dépenses diverses et menus achats 76,250		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	5,623,820	4,156,850

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,486,970 »	•	3,063,100 •	2,804,800 79	
1,486,970 •	•	3,063,100 •	2,804,800 79	
1,486,970 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1914.	alloués pour l'exercice 1915
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
	a.	Dépenses du service d'entretien, par les occupants, des bâtiments militaires et leurs dépendances fr. 900,000 »		
	b.	Gros entretien (y compris les peinturages, blanchissages, etc.) réparations et renouvellements aux bâtiments militaires et ouvrages de fortifications et mixtes; constructions et améliorations, achats d'immeubles, expropriations, destruction d'ouvrages d'art. 1,355,000 »		
	c.	Renouvellement et entretien d'objets mobiliers, de matériel de mobilisation, de tonite et artifices, du gros matériel des corps de troupe, du mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., travaux aux champs de tir, travaux de défrichement et de plantations 150,000 »		
15	d.	Location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de terrains pour tirs à la cible; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; indemnité de logement pour les adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement au téléphone pour les autorités militaires de certaines garnisons 50,000 »	5,520,000 »	2,801,800
	e.	Frais de surveillance générale; service des bureaux; levés des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnités aux officiers, fonctionnaires et employés chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 105,000 .		
	f.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers et sous-officiers du génie qui prennent part aux ascensions aérostatiques et aux employés civils militarisés des troupes du génie qui se déplacent pour le service technique des troupes du génie; primes à allouer pour découverte des auteurs de vols ou de dégradations aux lignes télégraphiques ou téléphoniques; dépenses relatives au matériel ou au fonctionnement du service d'aviation 800,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.			5,520,000 »	2,801,800 »

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice	l'exercice	
		1912.	1911.	
				DÉTAIL DU LITTÉRAL
				6 bataillons de pionniers à 10,000 francs fr. 60,000
				1 peloton de télégraphistes 5,000
				1 compagnie cycliste. 8,000
				Bataillon du génie de Liège. 20,000
				Id. id. de Namur 20,000
				1 ^{er} bataillon d'Anvers. 40,000
				2 ^e id. id. 6,000
				1 compagnie d'aviateurs 280,000
				1 Id. d'aérostiers 100,000
				1 Id. de chemin de fer 18,000
				1 Id. de torpilleurs et d'artificiers 50,000
				Entretien du réseau téléphonique d'Anvers 28,000
				Renouvellements importants et imprévus 203,000
518,200 »	»	2,471,000 »	1,962,624 80	Fr. 800,000
518,200 »	»	2,471,000 »	1,962,624 80	
518,200 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1914.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.
CHAPITRE VII.				
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Nourriture des troupes. — Fourrages.</i>				
Pain.				
a.		19,773,887 rations à 15 centimes. fr. 2,966,083 05		
		Soit. fr. 2,966,085 »		
Viande.				
b.		19,773,887 rations, à 46 centimes. fr. 9,095,088 02		
		Soit. 9,095,985 »		
Fourrages en nature.				
		2,299,865 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides, de l'artillerie et du service des transports, à fr. 1 71 fr. 3,952,769 15		
		1,501,745 rations légères pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs et du dépôt de remonte, à fr. 1 67 2,524,214 15	18,440,000	13,748,850 »
16		<u>3,691,610</u> 6,256,985 50		
c.		A AJOUTER :		
		Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui effectuent des étapes pour se rendre dans les camps d'instruction ou pour rejoindre leur garnison, qui participent aux manœuvres d'ensemble, qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité, etc. 150,946 70		
		Fr. 6,387,950 »		
		A DÉDUIRE pour chevaux manquants 50,000 »		
		RESTE. 6,537,950 »		
Bâtiments.				
d.		Dépenses du service d'entretien des bâtiments et dépendances. — Améliorations à apporter aux bâtiments et services d'exploitation 40,000 »		
		A REPORTER. fr. 18,440,000	18,440,000	13,748,850 »

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
				<p style="text-align: center;">Nombre de rations de pain et de viande :</p> <p>59.554 (hommes) X 365 (journées) 21,757,210</p> <p style="padding-left: 2em;">A déduire ;</p> <p>Pour le personnel du service des hôpitaux 76,650</p> <p>Pour les journées de marche 240,673</p> <p>Pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital 1,646,000</p> <p style="text-align: right;">————— 1,963,323</p> <p style="text-align: right;">Reste 19,775,887</p> <p style="text-align: right;">—————</p> <p style="text-align: center;">Nombre de rations de fourrages en nature :</p> <p>10,114 (chevaux) X 365 (journées) 3,691,810</p> <p style="text-align: right;">—————</p>
4,691,150		14,850,200	12,652,846 81	
4,691,150		14,850,200	12,652,846 81	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1914.	alloués pour l'exercice 1913.
		REPORT. fr.	18,440,000 »	13,748,850 »
		<i>Service du couchage.</i>		
17	»	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, améliorations aux bâtiments et service d'exploitation, traitements et indemnités du personnel, etc., etc	1,000,000 »	750,450 »
		<i>Habillement des troupes.</i>		
18	»	Achat, confection et entretien des effets et objets d'habillement, d'équipement et de buffleterie; entretien des armes; achat et entretien des objets servant à l'instruction des élèves tambours et clairons; achat et entretien du matériel des magasins d'habillement et d'armement; indemnités et frais divers à supporter par le service de l'habillement; frais d'exploitation du magasin central d'habillement de l'armée, améliorations aux bâtiments et menus frais d'entretien; entretien et renouvellement des capotes et des bottes imperméables destinées aux sentinelles, etc.	7,000,000 »	7,001,100 »
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; location d'automobiles; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés; transport de bagages par voitures, etc.	150,000 »	
	b.	Moyens de transport des troupes en marche. Acquisition de consoles-soutiens	1,198,000 »	
	c.	Frais de transport des élèves de l'École militaire; indemnités aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. . fr. 5,500 »	7,000 »	
19		Frais de transport des élèves de l'École de guerre et des instruments 3,500 »		
			1,450,000 »	1,180,000 »
	d.	Frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans les villes voisines de leur garnison pour y suivre les cours d'équitation	13,000 »	
	e.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc.	42,000 »	
	f.	Frais de transport des officiers des positions fortifiées d'Anvers, Liège et Namur qui, pour y assurer leur service, se rendent dans les forts où est casernée leur unité	20,000 »	
		A REPORTER fr.	27,870,000 »	22,680,400 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,691,150 »	•	14,850,200 •	12,652,846 81	
249,550 »	•	600,000 »	599,815 39	
»	1,100 »	6,880,000 »	6,518,074 12	
250,000 •	»	1,128,000 •	1,041,574 29	
5,190,700 •	1,100 »	25,458,200 •	20,612,310 61	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1914.	alloués pour l'exercice 1913.
		REPORT. fr.	27,870,000 »	22,680,400 »
		<i>Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde (pour mémoire).</i>		
»	»	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de certains locaux (logements de troupes, magasins, etc.); entretien et renouvellement du matériel de chauffage et de nettoyage, des bassins-lavabos, crachoirs, paillasons, carpettes, etc., à l'usage des corps de garde ainsi que des capotes et des bottes imperméables destinées aux sentinelles; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	»	»
		Remonte.		
		<i>(Achat de chevaux. Remonte ordinaire, calculée à raison de 1/2 environ de l'effectif en chevaux.)</i>		
		Achat de chevaux.		
		560 chevaux de cavalerie, à fr. 1,100. . fr. 616,000 »		
		114 — de selle d'artillerie, à 1,100. . . . 125,400 »		
		264 — de trait — à 1,200. . . . 316,800 »		
		51 — de trait du corps des transports, à 1,250. . . . 63,750 »		
a.		1,121,950 »		
		A déduire :		
		Voir littéra e ci-dessous 75,000 »		
		1,046,950 »		
	b.	Supplément pour l'achat de chevaux de choix et primes pour chevaux nés et élevés en Belgique 11,700 »		
20	c.	Achat de 150 chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie, l'artillerie et le corps des transports 165,000 »		
		1,305,650 »	3,150,100 »	
	d.	Menus frais de la commission chargée de l'achat des chevaux de trait indigènes dans le Luxembourg, menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, primes aux militaires montant le même cheval pendant plus de huit ans, achat et entretien des musettes pour chevaux de remonte, etc. 5,000 »		
	e.	Frais des commissions envoyées à l'étranger pour l'achat de chevaux (déplacement, séjours, transports et nourriture des chevaux, etc) 75,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	29,173,650 »	25,830,500 »

AUGMENTATION . fr.

DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS.
AGGMENTATION	DIMINUTION.			
5,190,700 »	1,100 »	25,458,200 »	20,612,510 61	
»	.	242,000 »	178,979 72	
»	1,846,450 »	967,500 »	920,000	
5,190,700 »	1,847,550 »	24,647,700 »	21,711,200 33	
3,343,150 »				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
24,290 »	»	182,000 »	170,948 04	
20 000 »	»	429,600 »	543,191 01	
44,290 »	»	611,000 »	525,139 95	
44,290 »	»			

BUDGET DE L'EXERCICE 1914

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1914.	alloués pour l'exercice 1913.
CHAPITRE IX.				
PENSIONS ET SECOURS.				
23	a.	Pensions provisoires fr. 243,000 »		
	b.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 12,000 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 61,000 »	498,000 »	492,000 »
	d.	Secours et indemnités à des sous-officiers et soldats réformés 125,500 »		
	e.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers des Chemins de fer de l'État pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre et indemnités à des agents civils victimes d'accidents en service ou à leurs ayants droit. 56,500 »		
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.			498,000 »	492,000 »
AUGMENTATION. fr.				
CHAPITRE X.				
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.				
24	•	Participation dans les frais de certains stands communaux 75,00 »	75,00 »	65,000 »
25	•	Dépenses diverses : Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; dépenses occasionnées par la réception d'officiers étrangers; indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes; fourniture de bois de chauffage pour les bivacs pendant les manœuvres; subsides aux sociétés d'anciens militaires; indemnités pour pertes de chevaux; secours aux permissionnaires et aux miliciens de la nouvelle levée résidant à l'étranger; frais d'affranchissement de la correspondance adressée à certains permissionnaires ou de remise des ordres de rejoindre; réparations aux drapeaux des corps de troupe; frais d'entretien des militaires détenus provisoirement dans les prisons en attendant qu'ils soient ramenés à leur corps; frais d'impression de règlements et instructions, etc. Dépenses imprévues non libellées au Budget 100,000 »	100,000 »	169,750 »
TOTAL DU CHAPITRE X fr.			175,000 »	234,750 »
DIMINUTION. fr.				
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
CHAPITRE XI.				
SERVICES DIVERS.				
•	•	Participation dans les frais de certains stands communaux (pour mémoire) »	»	»
•	•	Organisation de parcs aérostatiques de place (pour mémoire). »	»	»
•	•	Acquisition d'automobiles (pour mémoire) »	»	»
•	•	Complètement et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie (pour mémoire) »	»	910,000 »
A REPORTER. fr.			»	910,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.			
6,000 »	»	465,100 »	430,662 78	
6,000 »	»	465,100 »	430,662 78	
6,000 »				
10,000 »	»	»	»	
»	69,750 »	92,000 »	81,433 16	
10,000 »	69,750 »	92,000 »	81,433 16	
59,750 »				
»	»	57,500 »	12,000 »	
»	»	»	4 40	
»	»	100,000 »	»	
»	910,000 »	85,000 »	116,711 05	
»	910,000 »	222,50 »	128,715 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1914.	alloués pour l'exercice 1915.
		REPORT. . . . fr.	»	910,000 »
»	»	Bâtiments militaires : acquisitions; travaux de construction, d'aménagement, d'amélioration, etc; ameublement (<i>pour mémoire</i>).	»	3,284,096 22
»	»	Armement de l'artillerie de campagne (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Aménagement de gymnases (<i>pour mémoire</i>).	»	21,205 60
»	»	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek (<i>pour mémoire</i>).	»	»
26	»	Outillage scientifique de l'École militaire	50,000	100,000 »
»	»	Aménagement des trains sanitaires (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Construction d'un magasin des fourrages à Gand (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Munitions d'exercice pour batteries de campagne (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Acquisition de consoles-supports (<i>pour mémoire</i>).	»	9,850 »
»	»	Munitions pour les exercices de tir de la garde civique (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Armement des nouveaux ouvrages défensifs — autres que ceux de l'Escaut — en construction dans la position fortifiée d'Aovers (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Achat de chevaux (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Complètement ou transformation du charroi de l'armée (<i>pour mémoire</i>).	»	320,000 »
»	»	Complètement du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays (<i>pour mémoire</i>).	»	155,000 »
»	»	Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays (<i>pour mémoire</i>).	»	270,000 »
»	»	Matériel et explosifs pour travaux du génie (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Construction d'un magasin à avoines à Etterbeek (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Matériel des polygones et outils pour pionniers de cavalerie (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Organisation d'un parc et d'une école d'aviation avec dépendances (<i>pour mémoire</i>).	»	1,040,000 »
»	»	Acquisition de mitrailleuses (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Acquisition d'appareils de fabrication, d'appareils médicaux et de produits pharmaceutiques (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Etablissement d'une grille défensive pour la position fortifiée de Liège (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Acquisition d'objets de couchage (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Approvisionnement des objets de couchage nécessaires, en temps de guerre, aux troupes des positions fortifiées de Liège et de Namur (<i>pour mémoire</i>).	»	200,000 »
»	»	Munitions d'infanterie (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Achat de lunettes-jumelles, de pistolets automatiques et de bissacs pour l'artillerie de campagne et le train (<i>pour mémoire</i>).	»	»
»	»	Installation de téléphones haut-parleurs dans dix-neuf ouvrages fortifiés de la Meuse et dans les forts de Waelhem, de Steendorp et de Schooten (<i>pour mémoire</i>).	»	»
		A REPORTER. . . . fr.	50,000	6,200,151 82

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	910,000	222,500	128,715 43	
•	5,284,096 22	4,170,000	1,836,633 77	
•	•	3,799,000	1,160,500	
•	21,205 00	40,000	33,987 28	
•	•	65,000	259,797 50	
•	50,000	50,000	49,996 21	
•	•	•	35,992 08	
•	•	257,000	•	
•	•	527,500	250,000	
•	9,850	13,500	6,082 03	
•	•	70,000	60,000	
•	•	4,118,150	771,588 12	
•	•	211,000	259,100	
•	520,000	150,000	149,770 41	
•	135,000	117,000	10,968 85	
•	270,000	88,000	57,185 23	
•	»	•	7,232 81	
•	•	207,000	•	
•	•	25,000	20,462 09	
•	1,040,000	585,000	51,048 23	
•	•	241,720	1,041,769 10	
•	•	104,000	•	
•	•	130,000	•	
•	•	650,000	•	
•	200,000	•	•	
•	•	2,765,000	•	
•	•	494,000	•	
•	•	316,000	•	
•	6,240,151 82	19,216,370	7,092,527 22	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1914.	alloués pour l'exercice 1915.
		REPORT. . . fr.	50,000 »	6,200,151 82
»	»	Doublement des installations électriques des forts cuirassés de la Meuse (<i>pour mémoire</i>)	»	761,000 »
»	»	Installation de l'éclairage électrique dans les forts de Waelhem, de Lierre, de Steendorp et de Schooten (<i>pour mémoire</i>)	»	600,000 »
»	»	Installation de téléphones microphoniques dans les ouvrages de la Meuse et dans les forts de Waelhem, de Lierre, de Steendorp et de Schooten (<i>pour mémoire</i>)	»	115,500 »
»	»	Préparation de la destruction d'ouvrages d'art (<i>pour mémoire</i>)	»	15,000 »
»	»	Déplacement de l'arsenal central d'Anvers (<i>pour mémoire</i>)	»	500,000 »
»	»	Reliement à la voie ferrée d'Anvers-Sud-Kiel des établissements militaires du front 11-12 (<i>pour mémoire</i>).	»	95,000 »
»	»	Modification des dispositions de certains locaux des forts de Liège et de Namur (<i>pour mémoire</i>)	»	100,000 »
»	»	Acquisition de camions automobiles (<i>pour mémoire</i>)	»	100,000 »
»	»	Service de la remonte spéciale des officiers (<i>pour mémoire</i>)	»	200,000 »
»	»	Achat de lunettes d'observation pour les coupoles à canon de 5 ^{cm} 7 des positions fortifiées (<i>pour mémoire</i>).	»	60,000 »
27	»	Amortissement de crédits portés à l'extraordinaire pour les dépenses mobilières de premier établissement concernant l'armée ainsi que le matériel et les ouvrages militaires	7,840,000 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	7,890,000 »	8,656,651 82

DIMINUTION . J. R.

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES EXCEPTIONNELLES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
»	6,240,151 82	19,216,370 »	7,092,527 22	
»	761,000 »	»	»	
»	600,000 »	»	»	
»	115,500 »	»	»	
»	15,000 »	»	»	
»	500,000 »	»	»	
»	95,000 »	»	»	
»	100,000 »	»	»	
»	100,000 »	»	»	
»	200,000 »	»	»	
»	60,000 »	»	»	
7,840,000 »	»	»	»	
7,840,000 »	8,580,651 82	19,216,370 »	7,092,527 22	
746,651 82				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1914.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.
<h1>Récapitulation.</h1>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale	1,014,400 »	970,280 »
II.	Traitements, indemnités, solde et accessoires	58,847,755 »	52,195,215 »
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires	2,148,550 »	1,076,050 »
IV.	Académie militaire	352,960 »	326,250 »
V.	Établissements et matériel de l'artillerie	5,025,820 »	4,136,850 »
VI.	Matériel du génie	5,320,000 »	2,801,800 »
VII.	Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations	29,175,650 »	25,850,500 »
VIII.	Traitements divers et honoraires	785,090 »	740,800 »
IX.	Pensions et secours	498,000 »	492,000 »
X.	Dépenses diverses et dépenses imprévues	175,000 »	234,750 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	7,890,000 »	8,636,651 82
TOTAUX fr.		89,829,225 »	78,041,146 82

AUGMENTATION . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	ajoutés pour l'exercice 1912.	de l'exercice 1911.	
44,120	»	875,000	» 820,455 06	
6,652,540	»	28,816,590	» 26,760,091 15	
472,500	»	1,544,280	» 1,407,178 96	
26,710	»	510,250	» 298,069 80	
1,486,970	»	5,065,100	» 2,804,800 79	
518,200	»	2,471,000	» 1,962,624 80	
5,545,150	»	24,647,700	» 21,711,290 55	
44,290	»	611,600	» 525,150 95	
6,000	»	465,100	» 450,662 78	
»	59,750	92,000	» 81,455 16	
»	746,651 82	19,216,370	» 7,092,327 22	
12,594,480	» 806,401 82	82,110,990	» 63,901,051 98	
11,788,078 18				

(58)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1914.

PRÉVISIONS

DES

EFFECTIFS DE L'ARMÉE EN HOMMES ET EN CHEVAUX

POUR L'ANNÉE 1914.

CALCUL DES TRAITEMENTS, SOLDES, ETC.

Traitements et indemnités des officiers et assimilés.

EFFECTIFS.		GRADES.	Traitements annuels	MONTANT.
Officiers	Chevaux.			
12		Lieutenants généraux	18,500 »	222,000 »
33		Généraux majors	12,700 »	419,100 »
62		Colonels	9,500 »	589,000 »
77		Lieutenants-colonels	7,100 »	546,700 »
260		Majors	6,300 »	1,638,000 »
825		Capitaines commandants	5,300 »	4,372,500 »
625		Capitaines en second	4,000 »	2,540,000 »
2,107		Lieutenants	3,300 »	6,953,100 »
		Sous-lieutenants		
4,041	2,015			17,280,400 »
A ajouter :				
Supplément à des généraux et colonels chargés de fonctions supérieures à celles de leur grade				9,300 »
Id. aux officiers supérieurs et subalternes montés				876,600 »
Id. id. du corps de correction et du corps spécial				5,400 »
Id. id. remplissant les fonctions d'un grade supérieur				4,400 »
Traitements des élèves sous-lieutenants à l'école d'application				237,500 »
				18,443,600 »
A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)				94,920 »
RESTE fr				18,321,680 »
Indemnités de marche et de 2 francs				268,900 »
Id. pour études supplémentaires				379,300 »
Id. de monture : pour 2,015 chevaux				1,719,180 »
Id. aux officiers admis à la retraite				77,700 »
Id. id. détachés au Ministère de la Guerre				33,600 »
Id. de logement				979,500 »
Id. aux officiers adjoints d'état-major en stage				42,400 »
Id. aux sous-officiers promus officiers ou adjoints du génie				77,300 »
Id. pour frais d'études aux auxiliaires du service de santé				78,000 »
Id. de cabinet de consultation				99,500 »
Id. à un pharmacien chargé des analyses chimiques pour les différents services de l'armée				500 »
Id. aux officiers détachés aux écoles de pupilles				5,300 »
Id. id. id. au dépôt de remonte				4,300 »
Id. id. de la compagnie des torpilleurs et artificiers casernés au fort « La Perle »				1,300 »
Id. aux officiers payeurs des troupes montées et aux vétérinaires adjoints				11,640 »
Id. id. détachés à l'école d'équitation				6,000 »
Traitements d'attente aux élèves de l'école militaire				10,000 »
Traitements, suppléments de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				27,300 »
Allocation à trois officiers attachés de légation, à 15,000 francs				45,000 »
TOTAL (art 6 du Budget, litt a) fr.				22,190,400 »

Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats.

EFFECTIFS.		GRADES.	Nombre de journées	Solde jour- nalière.	MONTANT.
Hommes.	Chevaux				
455		Adjudants chefs de peloton ou de section	166,075	2 70	448,402 50
112		Adjudants de matériel et adjudants artificiers	40,880	2 70	110,376 »
76		Adjudants { Secrétaires d'Etat-major	27,740	2 70	74,898 »
		{ Secrétaires d'intendance	11,680	2 70	31,536 »
16		sous { Services { Manutention et bureaux	5,840	2 70	15,768 »
16		officiers. { administratifs. { Hôpitaux	5,840	2 52	14,716 80
14		{ Commis de parquet	5,110	2 70	13,797 »
18		Premiers sergents-majors, hôpitaux	6,570	1 98	13,008 60
47		Premiers sergents-majors ou premiers maréchaux des logis chefs secrétaires	17,155	2 16	37,054 80
34		Premiers sergents-majors ou premiers maréchaux des logis chefs maîtres d'armes	12,440	2 16	26,803 60
2		Premiers maréchaux des logis chefs, maîtres de gymnastique	730	2 16	1,576 80
1		Premier maréchal des logis chef, professeur de maréchalerie	365	2 16	788 40
441		Premiers sergents-majors ou premiers maréchaux des logis chefs	160,965	2 16	347,684 40
3		Maréchaux des logis chefs, moniteurs généraux	1,095	1 93	2,113 35
23		{ Secrétaires d'Etat-major	8,395	1 93	16,202 35
6		Sergents- { Secrétaires d'intendance	2,190	1 93	4,226 70
18		majors. { Services administratifs : hôpitaux	6,570	1 75	11,497 50
»		{ Commis de parquet	»	»	»
6		Sergents-majors armuriers	2,190	1 93	4,226 70
677		Sergents-majors ou maréchaux des logis chefs	247,103	1 93	476,912 65
22		Premiers { Services { Manutention et bureaux	8,030	1 57	12,607 10
18		sergents. { administratifs. { Hôpitaux	6,570	1 39	9,132 30
»		{ Commis de parquet	»	»	»
69		Premiers sergents ou premiers maréchaux des logis secré- taires	23,185	1 57	39,540 45
23		Premiers sergents ou premiers maréchaux des logis garde magasin	8,395	1 57	13,180 15
20		Premiers sergents clairons	7,300	1 57	11,461 »
144		Premiers sergents ou premiers maréchaux des logis adjoints aux commandants de bataillon ou de groupe	52,560	1 57	82,519 20
339		Premiers sergents ou premiers maréchaux des logis	123,735	1 57	194,263 95
688		Sergents-fourriers ou maréchaux des logis fourriers	251,120	1 52	381,702 40
1		Maréchal des logis, moniteur de maréchalerie	365	1 42	518 30
3,321	»	A REPORTER. . . . fr.	1,212,165		2,396,517 »

EFFECTIFS.		GRADES.	Nombre de journées	Solde jour- nalière.	MONTANT.
Hommes.	Chevaux.				
3,321		Report fr.	1,212,165		2,396,517 »
61		Sergents armuriers	22,265	1 42	31,616 30
8		Chefs ajusteurs ayant rang de maréchal des logis	2,920	1 42	4,146 40
3,563		Sergents ou maréchaux des logis	1,300,495	1 42	1,846,702 90
2		Maréchaux des logis garde magasin	730	1 42	1,036 60
18		Sergents. { Services administratifs : hôpitaux	6,570	1 24	8,146 80
»					
34		Brigadiers trompettes	12,410	1 08	13,402 80
70		Caporaux clairons	23,550	52	13,286 »
206		Caporaux ou brigadiers : tailleurs, cordonniers, selliers, botliers, armuriers	75,190	52	39,098 80
18		Caporaux. — Services administratifs : hôpitaux	6,570	34	2,233 80
6,190		Caporaux ou brigadiers	2,259 330	52	1,174,862 »
2		Brigadiers de matériel	730	52	379 60
26		Maîtres ajusteurs ayant rang de brigadier	9,490	60	5,694 »
625		Trompettes	228,125	50	114,062 50
1,105		Clairons	403,325	43	173,429 75
167		Maréchaux-ferrants brigadiers	60,935	55	33,525 25
66		Maréchaux-ferrants cavaliers et soldats	24,090	50	12,045 »
493		Ouvriers selliers, ajusteurs, forgerons	179,945	50	89,972 50
4,095		Conducteurs, cavaliers, canonniers de 1 ^{re} classe	1,494,675	36	538,083 »
9 743		Soldats ou canonniers de 1 ^{re} classe	3,556,195	31	1,102,420 45
34		Soldats de 1 ^{re} classe. — Services administratifs : hôpitaux	12,410	13	1,613 30
8,131		Conducteurs, cavaliers, canonniers de 2 ^e classe	2,967,815	33	979,378 95
19,501		Soldats ou canonniers de 2 ^e classe	7,117,865	28	1,993,002 20
70		Soldats de 2 ^e classe. — services administratifs : hôpitaux	25,550	10	2,555 »
780		Musiciens	284,700	»	»
450		Pupilles	164,250	36	59,130 »
600		Corps de correction et corps spécial	219 000	23	50,370 »
75		Corps de correction et corps spécial : gardiens	27,375	72	19,710 »
50		Cadets. { Caporaux	18,250	52	9,490 »
50					
59,544	10,114		21,737,210		10,721,020 90
Traitements des sœurs hospitalières : 80 à 000 francs					72,000 »
					10,793,020 90

	MONTANT.
REPORT fr.	10,793,020 90
A ajouter :	
Supplément de solde aux sous-officiers, caporaux et clairons du corps de correction et du corps spécial	12,000 »
Id. id. des Ecoles des pupilles.	5,000 »
Id. id. et soldats détachés à l'Ecole d'application et de perfectionnement pour l'infanterie.	9,500 »
Id. aux brigadiers et cavaliers pionniers	21,440 »
Haute-paie pour chevrons et décorations militaires	768,000 »
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route	82,000 »
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe.	8,450 »
Solde des militaires mariés; blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux	3,800 »
Indemnités aux manœuvres pour service d'Etat-major, exercices de cadres, tirs à Arlon, aux vélocipédistes, pour service de sécurité générale, ainsi qu'en cas de remplacement d'un régiment temporairement éloigné de sa garnison; aux sous-officiers de la compagnie des torpilleurs et artiliers casernés au fort « La Perle »	155,000 »
Adjudants sous-officiers des compagnies d'administration et adjudants de matériel. — Indemnité de marche de 1 franc	1,400 »
Indemnité au personnel de la section judiciaire	6,800 »
Personnel civil recruté par application de la loi sur la milice	958,000 »
Indemnité aux militaires de rang inférieur admis à la pension	21,000 »
Id. au personnel coopérant au service des bateaux armés	1,000 »
Id. de logement.	900,000 »
Id. aux sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'Ecole d'équitation.	4,400 »
Id. aux sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés au dépôt de remonte.	76,800 »
Id. aux sous-officiers stagiaires du génie	1,200 »
Id. aux gardiens du corps de correction et du corps spécial	9,000 »
	13,837,810 90
A déduire : pour séjour dans les hôpitaux et en petite permission	523,210 90
TOTAL (art. 6 du Budget, litt. b) fr.	13,314,600 »

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE.**Inspection des armes de guerre.**

1	Contrôleur d'armes principal à	fr. 4,200 » = 4,200 »	
5	Id. de 1 ^{re} classe à	5,800 » = 11,400 »	
3	Id. de 2 ^e classe à	3,500 » = 10,500 »	
3	Reviseurs d'armes à	3,200 » = 9,600 »	
			<u>35,700 »</u>
10			
	Soit à charge de l'article 6 (littéra d).		fr. 35,700 »

Inspection générale de l'artillerie et établissements de fabrication.**SERVICE ADMINISTRATIF.***Fonctionnaires.*

8	Comptables civils d'artillerie	de fr. 4,000 » à 6,000 »	
4	Commis principaux de 1 ^{re} classe à	fr. 4,000 »	
8	Id. de 2 ^e classe à	5,000 »	
			<u>82,000 »</u>

Employés.

15	Commis	de fr. 1,800 » à 3,000 »	
4	Portiers	de fr. 1,100 » à 1,500 »	
			<u>45,500 »</u>

SERVICE TECHNIQUE.*Fonctionnaires.*

22	Ingénieurs civils d'artillerie	de fr. 6,000 » à 12,000 »	
1	Chimiste à	fr. 7,000 »	
3	Agents techniques (1 ^{re} catégorie)	de fr. 3,000 » à 4,400 »	
4	Id. (2 ^e catégorie)	de fr. 2,500 » à 4,000 »	
			<u>206,000 »</u>

Employés.

6	Agents techniques (3 ^e catégorie)	de fr. 2,000 » à 3,000 »	
			<u>17,200 »</u>
75		Soit à charge de l'article 13.	fr. 348,700 »
85		TOTAL	fr. 384,400 »

PERSONNEL CIVIL DU GÉNIE.

8 Adjoint principaux de 1 ^{re} classe à fr.	{ 4,800 » 4,400 »	
12 Id. de 2 ^e classe à	{ 4,100 » 3,700 »	
50 Adjoint de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe à	{ 3,400 » 2,000 »	
		165,600 »
8 Stagiaires adjoints à	{ 2,200 » 1,900 »	
		15,200 »
<u>58</u>		<u>178,800 »</u>
8 Commis principaux de 1 ^{re} classe à fr.	{ 4,000 » 3,800 »	
12 Id. de 2 ^e classe à	{ 3,600 » 3,200 »	
30 Commis à	{ 3,000 » 1,800 »	
		159,200 »
<u>50</u>		
4 Dessinateurs principaux de 1 ^{re} classe à fr.	{ 4,400 » 4,200 »	
6 Id. de 2 ^e classe à	{ 4,000 » 3,600 »	
14 Dessinateurs à	{ 3,400 » 1,800 »	
		68,400 »
<u>24</u>		
11 Surveillants principaux de 1 ^{re} classe à fr.	3,250 »	
17 Id. de 2 ^e classe à	3,050 »	
41 Surveillants à	{ 2,850 » 1,650 »	
		166,050 »
<u>69</u>		
5 Gardes éclusiers à fr.	2,200 »	11,000 »
3 Agents de casernement à	2,200 »	6,600 »
1 Mécanicien en chef du service des mines sous-marines à	3,800 »	3,800 »
1 Mécanicien adjoint idem à	2,600 »	2,600 »
1 Adjoint chargé du service des plantations à	4,400 »	4,400 »
2 Gardes particuliers à	{ 1,800 » 1,400 »	
		3,200 »
<u>15</u>		<u>31,600 »</u>
<u>214</u>		<u>584,650 »</u>
	Soit à charge de l'article 6 (littéra d). . . . fr.	<u>584,650 »</u>

EFFECTIFS PAR ARMES ET SERVICES.

	HOMMES.			CHEVAUX.		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupes.			de selle.	de trait.
État-major général	43	»	»	80	»	»
États-majors de l'armée et des forteresses . . .	117	»	»	107	»	»
Secrétaire d'état-major	26	»	»	»	»	»
Intendance militaire	42	»	»	51	»	»
Services administratifs	271	»	»	»	»	»
Service de santé	190	»	»	60	»	»
Service pharmaceutique	54	»	»	»	»	»
Service vétérinaire	66	»	»	66	»	»
Infanterie et compagnies d'administration . . .	1,922	56,218	»	328	»	»
Cavalerie	316	7,017	»	443	5,084	»
Artillerie	649	13,269	54	658	1,509	2,976
Génie	187	2,432	207	95	»	»
Corps des transports	119	618	»	161	»	455
Services divers (art. 100 de la loi sur la milice).	»	»	1,800	»	»	»
	4,011	59,554	2,061	2,015	6,683	3,431
		61,615			10,114	